

## **NOS PROCÉDURES CONCERNANT VOS INFORMATIONS PERSONNELLES**

### **1. BUT**

La Fondation du Collège John Abbott (la " Fondation ") recueille et utilise certains renseignements personnels sur les donateurs et les donateurs potentiels, y compris, sans s'y limiter, les noms, les titres, les adresses, les numéros de téléphone, les dons antérieurs et d'autres renseignements pertinents. La Fondation n'utilise ces informations que dans le but de traiter les dons, de tenir les donateurs informés des activités de la Fondation, d'offrir aux donateurs une reconnaissance appropriée et de leur demander de soutenir la mission de la Fondation.

La Fondation peut également recueillir des informations que les donateurs lui fournissent sur leurs intérêts et d'autres sujets connexes, afin de les aider à atteindre leurs objectifs philanthropiques.

Les informations personnelles collectées par la Fondation sont gardées confidentielles et ne sont divulguées que pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. La Fondation veille à ce que des mesures de protection supplémentaires soient mises en place pour garantir que les informations confidentielles ne soient pas consultées, divulguées ou partagées plus largement qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été collectées, et toujours en conformité avec la législation applicable.

La Fondation ne vend pas, ne loue pas et n'échange pas de listes d'adresses ou d'autres informations personnelles.

### **2. PROCÉDURES**

Afin de garantir la protection de la vie privée, la Fondation a instauré les procédures dans le présent document :

#### **i) Responsabilité :**

La Fondation est responsable des informations personnelles qu'elle détient et utilise à des fins de collecte de fonds. Elle a désigné une personne, le coordinateur de la Fondation, qui est responsable du respect de ces procédures.

#### **ii) Détermination de la finalité :**

La Fondation recueille, utilise et divulgue des informations personnelles uniquement dans le but de traiter les dons, de tenir les donateurs informés des activités de la Fondation et de susciter un soutien autour de la mission de la Fondation.

#### **iii) Consentement :**

La Fondation offre aux donateurs et aux donateurs potentiels de nombreuses options en matière de protection de la vie privée, notamment la possibilité de refuser tout contact ultérieur. Les personnes qui ne choisissent pas cette option peuvent recevoir de la correspondance de la Fondation du Collège John Abbott, sollicitant un soutien financier pour la mission du Collège John Abbott.



Tout donateur peut choisir de ne plus recevoir de communications de la Fondation en contactant le bureau de la Fondation à l'adresse suivante

[jacfoundation@johnabbott.qc.ca](mailto:jacfoundation@johnabbott.qc.ca), au 514-457-6610, poste 5284 ou au 21275, chemin Lakeshore,

Saine-Anne-de-Bellevue, Québec H9X 3L9.

iv) Limitation de la collecte :

Les employés, les bénévoles et les agents de la Fondation recueillent les renseignements nécessaires aux fins d'un programme ou d'un événement particulier de collecte de fonds. Ces informations ne seront utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies. La Fondation n'a pas accès aux informations concernant les étudiants.

v) Limitation de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation :

La Fondation a mis en place des mesures de protection pour s'assurer que les informations recueillies par la Fondation ne sont pas consultées, divulguées ou partagées de manière inappropriée.

La Fondation ne conserve les informations qu'aussi longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif initial pour lequel elles ont été collectées, ou pour se conformer aux directives de l'Agence du revenu du Canada ou à la législation en vigueur.

vi) Tenue de registres :

La Fondation conserve les renseignements personnels nécessaires au traitement des reçus et à la distribution du matériel de collecte de fonds, de programmes ou d'événements spéciaux. Le matériel contenant des renseignements personnels sera éliminé de manière à assurer la sécurité des renseignements personnels.

vii) Protection des informations personnelles :

La Fondation protégera les informations relatives aux donateurs figurant dans ses dossiers en contrôlant l'accès à ces informations. Seules les personnes qui ont besoin d'accéder à ces informations pour traiter les reçus ou les demandes de renseignements, ou pour faire avancer la mission de collecte de fonds de la Fondation, se verront accorder un accès limité.

En outre, l'accès aux bureaux de la Fondation est limité et les postes de travail des employés sont verrouillés lorsqu'ils ne sont pas utilisés et disposent de mots de passe de sécurité ou de clés d'accès afin que d'autres personnes ne puissent pas parcourir les bases de données lorsque le personnel de la Fondation n'est pas sur son bureau. Tous les membres du personnel de la Fondation s'engagent à mener leurs activités quotidiennes de manière à garantir la confidentialité de chaque don, demande, requête, reconnaissance ou événement de reconnaissance auquel ils participent.



viii) Transparence :

La Fondation fournira aux donateurs et au public, sur demande, les procédures.

ix) Accès :

Les personnes peuvent demander l'accès à leurs informations personnelles et, dans les 30 jours suivant la demande, la Fondation répondra à cette demande.

Les personnes ont le droit de s'assurer que les informations sont exactes et de compléter et modifier le dossier si nécessaire.

x) Contestation de la conformité :

Toute personne qui s'interroge sur la conformité de la Fondation aux présentes procédures peut communiquer avec la Fondation à l'adresse [jacfoundation@johnabbott.qc.ca](mailto:jacfoundation@johnabbott.qc.ca), au 514-457-6610, poste 5284 ou au 21275, chemin Lakeshore, Saine-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9.

Toute plainte adressée à la Fondation sera traitée dans un délai de 60 jours, une fois que toutes les parties concernées auront été interrogées, à moins qu'un délai supplémentaire ne soit nécessaire pour traiter la plainte. Si une plainte met en évidence un manque de conformité, la Fondation prendra toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.